

# TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

## PCT

INVITATION À REMETTRE L'ORIGINAL D'UN  
DOCUMENT TRANSMIS PAR TÉLÉGRAPHE,  
TÉLÉIMPRIMEUR, TÉLÉCOPIEUR, ETC.

(règle 92.4.d), e) et f) du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition (jour/mois/année)	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	<b>DÉLAI DE RÉPONSE</b> mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. Le Bureau international a reçu le \_\_\_\_\_  
par télécopieur/téléimprimeur/télégraphe un document qui semble être un(e)/qui est un(e)/qui est intitulé :  
  
\_\_\_\_\_ .
2. Le déposant est **invité à remettre** dans le délai indiqué plus haut **l'original du document** et une lettre permettant d'identifier la transmission antérieure.
3. **Si l'original du document en question n'est pas remis**, ce document sera considéré comme n'ayant pas été remis.

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé  n° de téléphone +41 22 338 XX XX
--	--